

*sauvegarde de personnes risquant la mort par une discrimination inacceptable*

*v i v e r e*

***“Comme vous n’êtes à l’abri de rien, essayez d’être vous-même le salut de quelque chose.”***

**( Ida Vitale )**

**Rapport annuel d'activités 2021**

Chères Amies et chers Amis,

Bien que les effets de la pandémie soient moins dévastateurs à présent, ils ont pénalisé le travail quasi tout du long de la période observée ici, aussi nous nous permettons ce rappel des constats établis précédemment. D'autres explosions contagieuses peuvent encore survenir. D'où ces **réflexions sur l'impact de la pandémie du Covid-19**

Au cours de l'année 2021 la persistance de la pandémie du Covid-19 a gêné nos activités, comme celles de nos partenaires sur le terrain. Ces limitations sont souvent payées au prix fort par les victimes à secourir : les vulnérables ne peuvent plus être assistés à domicile, les exploités et persécutés ont encore plus de mal à fuir le lieu de leur rétention, les personnes ne subsistant que dans l'économie informelle perdent tout espoir de gagner quelques sous par jour, les malades et blessés ne peuvent être évacués, Les médicaments et colis de survie sont difficilement distribués. Les prisonniers, en détention légale ou arbitraire, ne peuvent plus être visités pour la mise au point de leur défense. L'accès aux masques, aux produits désinfectants, aux tests, est rendu compliqué voire souvent impossible à la fois pour raison de coût et par entrave logistique. Dans plusieurs contrées le confinement et les restrictions diverses imposés par les autorités vont, par calcul délibéré, jusqu'à attenter à certaines libertés fondamentales et à serrer davantage l'étau des contrôles abusifs sur la vie quotidienne des gens.

La pandémie a accentué les inégalités. Elle fragilise et meurtrit plus encore les démunis et les victimes d'oppression. <sup>1</sup>

La vaccination semble être un rempart contre la dissémination du virus. Force est de constater que là encore l'inéquation se perpétue. Un exemple : l'Afrique représente 18% de la population mondiale mais au 31-3-21 seulement 2% des doses de vaccin administrées dans le monde l'ont été dans ce continent <sup>2</sup>

L'un de nos membres <sup>3</sup> écrit : *"On dit tant de choses et par exemple que les pays africains ne sont pas capables de produire des vaccins. C'est faux. L'Afrique du Sud dispose déjà d'importantes capacités pour une telle production. Si elle n'en produit pas, c'est parce que la réglementation internationale protège les firmes qui les ont mis au point de toute concurrence en accordant à chacune un brevet.*

*Alors, supprimer les brevets ? OUI !*

*On nous dit que c'est impossible parce que cela poserait des problèmes juridiques "insurmontables". On peut comprendre que les coûts considérables de la recherche doivent être couverts postérieurement par un retour sur investissement. L'espérance de ce bénéfice constitue la raison d'être de ces labos <sup>4</sup>. Seulement il y a une limite, c'est problème qui concerne l'humanité entière. C'est pourquoi l'Afrique du Sud et l'Inde ont rassemblé une coalition pour réclamer à l'OMS la levée des droits de propriété sur les vaccins. C'est à dire la suspension des brevets.*

*C'est sûr: il y aurait là une entorse au fonctionnement du système capitaliste. Faut-il sauver le système ou sauver des vies? Les vaccins doivent être reconnus Bien commun de l'Humanité."*

Nos équipes partenaires ont continué, avec notre soutien ininterrompu, à dispenser leurs services en se débrouillant avec ingéniosité, chacune selon son contexte. On peut saluer leur courage, leur ténacité à assister les personnes en danger, blessées, à la peine, laissées pour compte. Une telle vaillance honore notre mouvement !

---

<sup>1</sup> [Vaccins contre le Covid-19: comment mettre fin aux inégalités? - SWI swissinfo.ch](https://www.swissinfo.ch/fr/actualites/vaccins-contre-le-covid-19-comment-mettre-fin-aux-inegalites)

<sup>2</sup> <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/fevrier-2022/lafrique-doit-multiplier-par-six-le-taux-de-vaccination-contre-la-covid-19>

<sup>3</sup> André Barthélémy, fondateur et président d'honneur de Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

<sup>4</sup> Vaccins anti-Covid : de la propriété privée au bien public, <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/vaccins-anti-covid-de-la-propriete-privee-au-bien-public-avec-pierre-yves-geoffard>

## Malgré la pandémie le travail a continué tout au long de l'année

...en Ukraine



Assistance à domicile de familles monoparentales vulnérables



Aide alimentaire à victimes de violence



Prévention contre le trafic d'êtres humains, surtout auprès des jeunes orphelins

...en R.d.Congo



Chambre foraine à Rubanga, Sud Kivu

...au Pakistan



Promotion de la justice juvénile à Quetta, Balûchistân

Ce document présente un résumé sur l'action, les finances, l'équipe et sur l'avenir. Par simple demande vous pouvez recevoir tous les détails disponibles sur chaque sujet.

## I L'ACTION

	Assistance aux victimes d'exactions et de répression. Meilleure justice	Assistance aux personnes âgées abandonnées	Lutte contre l'impunité	Assistance aux mères seules en très grande difficulté	Assistance nutritionnelle	Lutte contre le trafic des êtres humains & assistance aux victimes	Communication et vie associative
<b>Burundi</b>	p. 9			p. 9			
<b>Colombie</b>					p. 18		
<b>Congo RdC</b>	p. 11	p. 11	p. 11	p. 11			
<b>Golfe Persique</b>						p. 29	
<b>Moldavie &amp; Transnistrie</b>		p. 23				p. 23	
<b>Monde : abolition de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie applicable aux mineurs</b>	p. 31						
<b>Ouzbékistan</b>			p. 28			p. 28	
<b>Pakistan</b>	p. 32						
<b>Suisse</b>							p. 34
<b>Syrie</b>					p. 16		
<b>Trafic d'êtres humains</b>						p. 20	
<b>Ukraine</b>			p. 26			p. 26	
<b>Général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Personnes vivant en situation de déplacement interne à cause de conflits armés : p. 5</b></li> <li>- <b>Secours à des accusés de blasphème risquant la peine de mort : p. 6</b></li> <li>- <b>Missions dans les pays de travail et formes de soutien aux partenaires : p. 8</b></li> </ul>						

**II LES FINANCES** p. 36

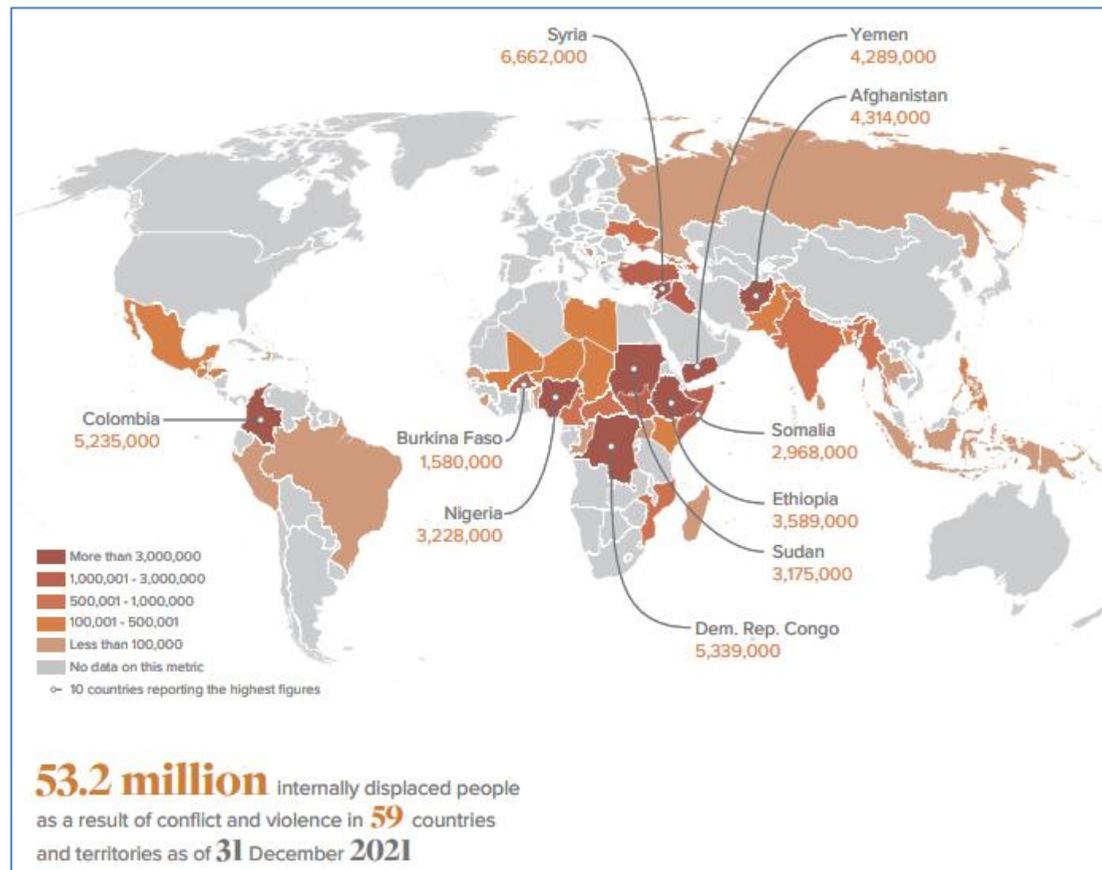
**III L'EQUIPE** p. 38

**IV L'AVENIR** p. 38

## Personnes dans le monde vivant en situation de déplacement interne à cause de conflits armés :

Le rapport mondial sur le déplacement interne de cette année <sup>5</sup> montre l'ampleur du problème affectant plus de 53 millions de personnes dans 59 pays et territoires à la fin de 2021. Plus de la moitié de ces personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays étaient des enfants et des jeunes.

Avec ses partenaires locaux respectifs Vivere travaille dans les trois pays qui, seuls en 2021, recensent plus de cinq millions de déplacés : Syrie, Colombie et R.d.Congo. L'Ukraine, où nous travaillons aussi, s'ajoutera malheureusement à cette liste en 2022.



<sup>5</sup> [https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/IDMC\\_GRID\\_2022\\_LR.pdf](https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/IDMC_GRID_2022_LR.pdf)

## Secours à des accusés de blasphème risquant la peine de mort

Confrontés à des réalités de terrain dans des contextes d'extrême intolérance, Vivere s'est maintenu au service de personnes, mineures et adultes, auxquels est reproché – à tort ou à raison, peu importe dans l'absolu- d'avoir commis un blasphème <sup>6</sup>. Dans certains pays, le code pénal et/ou les lois coutumières, peuvent conduire le prévenu à la potence, à la lapidation ou à d'autres formes de mise-à-mort les plus féroces.

C'est insupportable.

Pour raisons évidentes de sécurité on ne citera pas ici le pays concerné. Nos amis sur place nous ont saisis du cas d'une adulte, Malika (prénom d'emprunt), qui fut incarcérée le 15 août 2020, faussement accusée par un appel anonyme à la police, d'avoir brûlé des pages du Coran en pleine ville tandis qu'elle tenait son bébé de quatre mois sur ses genoux. La défense légale que nous lui avons assurée a abouti à son acquittement et à sa libération en janvier dernier, après des mois de détention d'autant plus anxiogène qu'elle risquait la peine de mort. Par principe opposés à la peine de mort nous sommes d'autant plus rebutés par ce réquisitoire d'un autre âge. Dans un contexte difficile et dangereux à cause de l'hystérie de nombreux extrémistes sévissant localement, notre ami avocat s'est cependant courageusement porté volontaire pour constituer la défense de cette inculpée devant le tribunal.

L'expérience que nous aurons acquise en 2020 et 2021 dans la défense d'accusés de blasphème risquant la mort peut nous amener à devoir renforcer ce volet de travail à brève échéance pour sauver des vies. Les lecteurs / lectrices de ce rapport susceptibles de nous prêter main-forte pour cette action spécifique (documentation, méthodologie, ressource financière, autres) sont remerciés par avance.

---

<sup>6</sup> Larousse : Parole ou discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme respectable ou sacré. (Le blasphème est à distinguer du sacrilège : le premier consiste en paroles, le second en actes.)



## Les diverses formes de soutien que Vivere assure auprès de ses partenaires dans les pays de travail.

Toujours dans l'objectif exclusif de secourir, assister et protéger des victimes de violences sous toutes les formes, voici un simple résumé de ce que notre mouvement met en œuvre avec ses partenaires sur le terrain. En quelque sorte du 'sur mesure' selon les besoins spécifiques exprimés par nos collègues agissants in situ et que nous vérifions & soutenons par des missions régulières sur place <sup>7</sup>.

Forme d'appui	Exemples parmi d'autres
1. Financier	Dans quasi tous les cas avec cependant quelques exceptions
2. Conception / stratégie de l'action	Lutte contre le trafic d'êtres humains : six pays concernés
3. Démarches auprès d'autorités civiles ou militaires	Sud Kivu, avec partenaire UCPDHO
4. Outils de monitoring, d'évaluation, guidelines, etc.	Région du Golfe avec partenaire Crises Center
5. Recherche de fonds auprès d'autres bailleurs <sup>8</sup>	R.d.Congo : plusieurs partenaires soutenus pour trouver le financement d'un véhicule auprès de MIVA
6. Mise à disposition de documentations légales, techniques ou autres pour étayer une action	Pakistan, pour les avocats actifs dans la défense légale de mineurs risquant la peine de mort
7. Promotion / liaison avec autres partenaires du Nord ou du Sud	Syrie, en faveur de l'équipe locale 'Vivere-Syrie'
8. Alertes à diffuser et/ou à relayer au niveau international	Mauritanie, avec notre partenaire l'IRA contre l'esclavage
9. Conférences de presse conjointes	Ukraine avec partenaire 'Avenir'
10. Sauvegarde de militants menacés de mort	R.d.Congo avec partenaire ACMEJ

<sup>7</sup> En 2021 les missions suivantes ont été assurées : Pakistan en fév., Moldavie & Transnistrie en juin, Ukraine en sept., Burundi et RdCongo en oct., Golfe Persique en nov.

<sup>8</sup> Certaines institutions ne subventionnent pas directement les organisations de terrain mais uniquement à travers une entité suisse acceptant de donner une caution morale en appui à la demande venant du terrain. À quelques reprises par le passé nous avons rendu un service similaire à nos partenaires (Ouzbékistan, Ukraine, RdC notamment), en servant d'intermédiaire / caution avec des organismes de financement. Pour nous ça représente bien sûr des heures de travail en plus car on ne cautionne que des demandes à vérifier comme sérieuses et correctement documentées. Mais c'est un service appréciable, et apprécié, par les partenaires.

**Burundi, nouveau projet : ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE JURIDIQUE EN FAVEUR DES FEMMES TRAVAILLEUSES DE SEXE VICTIMES DE VIOLENCES DANS L'EXERCICE DE LA PROSTITUTION, FEMMES TRAVAILLEUSES DE SEXE ARRETEES PAR LES AUTORITES, POUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROSTITUTION.**

<p><b>Situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 27834 km2, 11 865 821 habitants en 2020 (426 hab./km2), dont 45% ont moins de 15 ans.</li> <li>- Économie agricole à 90%.</li> <li>- 75 % de la population burundaise vit sous le seuil de pauvreté en 2020 (estimation de la banque mondiale en 2020). Pays économiquement pauvre parmi les plus pauvres.</li> <li>- Société patriarcale forte.</li> <li>- Des massacres inter ethniques : (1969, 1988), un génocide (1972-1973), une guerre civile (1993-2005)</li> <li>- Des centaines des milliers de morts et un déplacement massif de population à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes du Burundi.</li> <li>- Depuis 2005, la guerre est finie. Mais ses conséquences sont nombreuses, palpables sur tous les plans.</li> </ul>	
---	---

<p><b>Mandat du projet avec le partenaire SFBSP-Burundi "Association des droits de la femme"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Victimes de violence policière pour exercice illégal de la prostitution</li> <li>- Emprisonnées sans procès</li> <li>- Victimes de violence de la part des clients qui ne veulent pas payer la prestation</li> <li>- Victimes de violences de la part de tout citoyen qui se sent légitimé de violenter les travailleuses de sexe sous prétexte de la défense des mœurs et de la moralité</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<b>Réalisations</b>
Assistance à des travailleuses de sexe incarcérées à la prison centrale, Mpimba, à Bujumbura, sans jugement ni assistance légale sur une durée excessive.	Le travail n'a pas été entamé à cause de la difficulté à y identifier les cas. Notre partenaire SFBSP a entrepris une démarche auprès du ministère de la Justice pour obtenir un accord écrit d'accès permanent à la prison centrale
Assister et faire libérer rapidement des travailleuses de sexe arrêtées de fraîche date et détenues dans les cachots des commissariats périphériques dans la capitale, Bujumbura.	60 travailleuses de sexe ont été libérées avant qu'elles ne soient transférées dans la prison centrale de Mpimba. Cette action a été bénéfique mais son impact est éphémère. Les cas de récurrence ne sont pas rares. VIVERE a renoncé à cette action.
Défense des droits humains.	Notre partenaire SFBSP a organisé plusieurs séances de sensibilisation de la milice et gardiens de la paix en ville de Bujumbura sur le thème des droits humains
Diminuer l'impunité pour diminuer la violence faite aux femmes travailleuses de sexe.	Cette action n'a pas été réalisée, rares sont les victimes qui portent plainte pénale. Durant le projet, aucune victime n'a porté plainte pénale contre son /ses agresseur-s
Demande des travailleuses de sexe (TS) : une aide financière pour développer des micro-projets générateurs de revenus, susceptibles de permettre à des TS de « <i>changer de vie</i> ».	



*Au Burundi, être répudiée par son mari, c'est porter le sceau de la honte. Vona s'est retrouvée sans toit, sans argent, sans champ pour faire pousser les cultures : elle était totalement démunie. Elle n'avait rien, à part ses enfants qu'il lui fallait nourrir. C'est ainsi qu'elle s'est livrée à la prostitution. La prostitution est illégale au Burundi. En se prostituant, Vona s'expose à : la violence de n'importe quel citoyen qui peut s'arroger le droit de la tabasser à mort pour défendre les mœurs ; la torture des clients, aux viols, aux maladies sexuellement transmissibles, à l'emprisonnement, parfois « à vie » car ces affaires sont rarement jugées et les femmes peuvent croupir indéfiniment en prison.*

Réunies à Bujumbura en 'assemblée générale' par notre partenaire le 14 janvier 2022, les travailleuses de sexe délibèrent sur les résultats de la 1<sup>ère</sup> année du projet, élaborent avec nous les critères pouvant prévaloir pour recadrer l'action en 2022, et sélectionnent elles-mêmes parmi leur groupe les dix nouvelles bénéficiaires. Ces dix personnes recevront une formation et un équipement permettant à chacune de démarrer une activité professionnelle, visant le retour à une vie digne de ce nom.



## République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu

**Situation :** selon nous les principaux facteurs de déstabilisation faisant obstacle à une pacification durable de la région des Kivu sont :

- L'impunité bénéficiant encore à tellement de dirigeants décrédibilisés qui ont trempé dans des délits de corruption et des crimes de sang
- Les ventes d'armes à des bandes & milices illégales
- La convoitise des ressources minérales et végétales de la région, régulièrement pillées par des forces nationales et étrangères sans foi ni loi.
- Nourries par un ou plusieurs facteurs ci-dessus, les velléités séparatistes de telle et telle faction.
- La porosité des frontières permettant aux bandes armées étrangères de commettre des ravages sur sol congolais.
- L'efficacité relative, souvent même dérisoire, de la présence de 17'000 casques bleus de la MONUSCO, qui relève de l'échec des Nations Unies dans cette région du pays.



Objectifs	Réalisations 2021
1 Assistance aux femmes victimes de viols et/ou de violences sexuelles, aux orphelins, et aux filles-mères. Partenaire local : Centre Tulizeni, Goma, Nord Kivu	Partenariat débuté en octobre 2015. Tulizeni abrite et protège 98 enfants non-accompagnés. Vivere prend à sa charge le coût annuel de l'alimentation pour 9 enfants, ainsi que les frais de régularisation administrative pour 47 petits abandonnés 'en brousse'.
2 Intensifier la lutte contre l'impunité en permettant à l'Auditorat militaire de siéger 'en brousse' afin d'instruire et de rendre jugement sur des dossiers d'accusation de militaires ou miliciens suspectés de crimes commis contre des citoyens, (meurtre, viol ou violences sexuelles, torture, sévices physiques, autres actes inhumains et dégradants).  - Partenaire au Sud Kivu : Tribunal militaire et UCPDHO  - au Nord Kivu : association Protection et Solidarité	Deux Chambres foraines ont été organisées, à Bangwe en avril puis à Rubanga en mai au cours desquelles six délits ont été jugés. Les 34 opérations <sup>9</sup> menées depuis 2006 visent à : - mettre en jugement des suspects de crimes de sang ou autres délits graves. - donner à réfléchir aux criminels encore en liberté, comme à ceux qui seraient tentés de commettre des abus à l'avenir. - prouver à la population des territoires de Fizi et d'Uvira que la justice est, enfin, en marche pour connaître des souffrances qu'elle a eu à subir de la main de l'homme.  <b>Première</b> : le 29 Mai nous avons procédé à la 1 <sup>ère</sup> indemnisation de dix victimes lésées dans leur droit à réparation. La page suivante explique le sens de cette opération innovatrice.  Au Nord Kivu Vivere soutient deux axes de travail : - Réhabilitation scolaire de 16 mineures victimes de viol d'une part, et - Défense légale de 15 victimes de violences sexuelles d'autre part.
3 Monitoring et alertes sur les crimes de sang, assistance médicale aux victimes. Assistance au long cours de personnes âgées dans un dénuement total. Partenaire local : ACMEJ * (voir page 13)	. 7 civils victimes d'agressions commises par des hommes armés ont reçu des soins médicaux. . 2 militants menacés de mort par la milice qu'ils dénonçaient sont mis en sécurité. . Vivere accorde un renfort en moyens de communication et de transport à l'ACMEJ qui mène les enquêtes sur de vastes étendues du territoire. . 4 personnes âgées abandonnées et sans toit sont désormais protégées à Katogota.
4 Soutien à de jeunes filles déscolarisées par suite des faits de guerre. Partenaire local : FEDA, Kazimia	Prise en charge des frais scolaires (primaire et secondaire) de 19 adolescentes orphelines dont plusieurs filles-mères. Deux autres élèves sont soutenues en école professionnelle à Baraka.

<sup>9</sup> Un document de capitalisation a été élaboré par Lea Ruiz, avec analyse transversale sur l'ensemble de ces opérations. Disponible sur simple demande.

## République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu

### Lettre ouverte.

*v i v e r e*

Lausanne – Uvira  
Ce 29 mai 2021

Monsieur le Président du Tribunal Militaire de garnison d'Uvira,

Cher ami Magistrat Major Alain GIONGEGA,

Mesdames et Messieurs les représentants des Autorités Civiles, Judiciaires et Militaires,

Mesdames et Messieurs les Participants à cette séance,

J'avais la ferme intention d'être avec vous aujourd'hui, toutes les dispositions étaient prises mais la veille de mon arrivée prévue à Goma l'éruption du Nyiragongo a rendu impossible tout atterrissage d'avion, et ainsi jusqu'à ce jour. C'est donc bien navré et à regret que je vous prie d'interpréter cette absence absolument involontaire.

Me Samy MUKOMBOZI a dit l'essentiel sur cette action qui a muri dans son esprit et dans le nôtre depuis plus de deux ans. Ou devrais-je dire plutôt depuis quinze ans, après notre première Chambre Foraine tenue à Baraka du 22 au 25 décembre 2006, présidée alors par le Lieutenant Magistrat Modeste KILANDALA.

Ces Chambres Foraines ont statué sur un total de 186 plaintes portées devant le Tribunal. Cent quatre-vingt-six prévenus pour des crimes de sang (assassinat, meurtre ou homicide), des viols sur femmes adultes et sur filles mineures, des violences criminelles, des vols à main armée, des extorsions et d'autres délits punissables par la loi, ont comparu devant le Tribunal. Combien d'entre eux auraient pu échapper à la juridiction si les courageux acteurs du Tribunal et ceux de la société civile, si les vaillants avocats, si les courageuses victimes appelées à la barre, si cet ensemble de citoyens tellement braves ne s'étaient pas mobilisés, contre vents et marées, pour que justice soit faite ?

Les 34 Chambres Foraines se sont déroulées pour la plupart en situation de brousse, avec une logistique des plus sommaires, sans 'perdiems' ni avantages mirobolants et sans aucun confort pour les participants, parfois dans des zones à haut risque au plan militaire. Il fallait bien du courage à chacune et chacun de ceux qui y ont pris part. Ce courage collectif dans l'itinérance du Tribunal a permis à ce que les audiences soient tenues en plein air, en présence d'un public nombreux, au plus près des localités où les crimes avaient été commis au vu et au su des habitants qui ont pu en être témoins et qui avaient eu à subir la peur de l'homme en armes mal intentionné. Notons aussi que souci d'équité Vivere et UCPDHO ont systématiquement pourvu des avocats tant pour les victimes /parties civiles que pour les prévenus afin que le droit à la défense soit convenablement assuré.

Ces procès ont eu à connaître plus de deux cents victimes, enfin celles qui ont survécu à l'agression mise en examen. Les personnes assassinées ou abattues étaient représentées par leurs familles respectives.

À notre connaissance aucune des victimes reconnues comme telles par le Tribunal n'a reçu la moindre indemnisation en réparation du préjudice subi, pas un dollar, pas un franc. Une chose, certes précieuse, est que les juges reconnaissent le statut de victime à la personne ayant souffert d'une agression criminelle. Pour son honneur, sa dignité, sa réputation, cette reconnaissance peut avoir une importance singulière, fut-elle purement morale. Mais autre chose est l'absence d'une réparation financière ou matérielle. La vie de la victime a été spoliée, son destin infléchi, sa capacité physique tout comme sa condition psychique ont pu être durement affaiblies. Certaines victimes de violences sexuelles ont été répudiées et mises au ban de leur communauté; pour sûr leurs enfants ont eu à en pâtir durablement. Quant à l'enfant né d'un viol qui donc le protégera, le respectera, lui assurera une vie d'enfant digne de ce nom ? Mêmes questions pour les orphelins de père ou de mère tombés sous les coups d'un meurtrier. Le responsable de cette misère soudaine est condamné à dédommager sa victime mais le plus souvent il échappera à cette obligation. La décision de justice n'a pas pu être exécutée dans son entièreté. La victime restera indéfiniment laissée pour compte. C'est intolérable, du moins ça devrait l'être.

L'action d'aujourd'hui n'est exemplaire en rien, ni par le nombre de bénéficiaires ni par le montant d'aide accordée. Elle ne dédouane en rien les condamnés, elle n'adoucit pas le dol, elle ne rachète rien des responsabilités inassumées par ceux qui s'y dérobent. Cette action céderait immédiatement le pas à celle que l'État ou la communauté internationale pourraient, voire devraient effectuer pour réparer, ne serait-ce qu'un peu, les cruautés commises par des hommes en armes et en uniforme censés incarner la loi et l'ordre.

L'action d'aujourd'hui s'adresse à dix personnes fortes d'une décision de justice en leur faveur mais qui restent privées d'une réparation pour leur réhabilitation. Tout en saluant leur courage dans l'épreuve, Vivere et l'UCPDHO leur proposent une modeste main-forte pour passer cette étape avec un minimum d'atouts.

Enfin l'action d'aujourd'hui souhaite rappeler qu'à l'Est de la République démocratique du Congo des dizaines de milliers de victimes de crimes répertoriés par les Tribunaux militaires et civils souffrent encore de l'absence totale de réparation financière ou matérielle, ce qu'elles peuvent ressentir comme un déni de justice.

"Que chacun sache et se réveille ! "

Vivere

Mike Hoffman

## République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu

\* Petite note de présentation de notre partenaire "l'Association Contre le Mal pour l'Encadrement de la Jeunesse et les Droits de l'Homme" :

La plupart des gens de l'ACMEJ sont très courageux, c'est dans les gènes de cette petite organisation. C'est une des raisons pour lesquelles le soutien de Vivere leur est assuré sans discontinuer depuis décembre 2005. En résumé :

- Le renouvellement à hauteur de \$ 500 d'une caisse permanente pour soins d'urgence des civils pauvres victimes de violences commises par des hommes en armes.
- Une aide pour le carburant des deux motos (dont l'une fut achetée sur nos fonds) transportant les enquêteurs.
- Ponctuellement : le financement d'actions spéciales, comme celle assistant les 50 orphelins du massacre de Mutarule depuis un an pour leurs frais de scolarité. On participe aussi à des réhabilitations individuelles de civils grièvement blessés et laissés avec un handicap lourd.
- Assistance aux veuves & enfants des militants ACMEJ assassinés (Toto Kaligito, Akili Bigaya, et en 2019 Aimable Masumbuko Birindwa).
- Téléphones et ordinateurs portables, appareils photos : chaque année Mike leur en apporte quelques-uns parmi ceux de seconde-main qui sont donnés gratis à Vivere.
- Une fois par an : une petite somme pour participer aux frais de fonctionnement de l'ACMEJ, ou bien comme prime d'encouragement aux militants qui sont tous bénévoles.
- Aide méthodologique pour la gestion (compta, rédaction de projets, pose d'indicateurs mesurables, etc.).

Courageux et endurants certainement, mais aussi assez rustiques (dans le sens dépourvus de ruse) lorsqu'il s'agit de 'grenouiller' parmi les élites humanitaires et les bailleurs de fonds, ce qui fait qu'ACMEJ reste et restera sans doute une toute petite organisation de base. Celles du genre que Vivere affectionne particulièrement, qui ramassent le blessé à terre et s'assurent qu'il/elle sera soigné, qui vont au nez et à la barbe des méchants enquêter sur les forfaits commis pour les dénoncer ensuite ouvertement.

*(photos Vivere)*



Militants de l'ACMEJ enquêtant dans un village ayant subi un massacre



Mère & fille blessées lors d'une agression, soignées par l'ACMEJ



Eric Muvomo, coordinateur de l'ACMEJ



*Une personne âgée protégée au Sud Kivu*



*Orphelines de Kazimia  
dont la réinsertion scolaire est assurée*



*Tribunal et prévenus embarquant sur lac Tanganyika  
pour la Chambre foraine de Bangwe*

# Syrie

**Situation :** L'ONU qualifie la tragédie d'Idlib de « plus grande histoire d'horreur humanitaire du XXIème siècle ». Treize millions c'est le nombre de Syriens qui ont été contraints de fuir leur foyer, c'est à dire 60 % de la population estimée du pays. Le conflit a tué et mutilé des centaines de milliers de civils. Selon Amnesty, à la fin de l'année le nombre de personnes ayant été déplacées sur le territoire depuis 2011 s'élevait à 6,7 millions <sup>10</sup>.

La Syrie a vu son économie s'effondrer, sa monnaie se déprécier et les prix des denrées alimentaires augmenter fortement.

La ville de Homs, a été durement touchée par la crise, qui en est à sa douzième année. La zone a subi une quantité choquante de destruction ; presque tous les bâtiments portent les cicatrices de la guerre, et des quartiers entiers - autrefois animés - sont maintenant abandonnés et sinistrement calmes <sup>11</sup>

La crise est à sa 12ème année et les besoins augmentent et sont criantes : 14,6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et on estime que 12 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire (voir rapport ONU i.e. : sur les quelques 1,5 million de personnes vivant dans le gouvernorat de H., plus d'un cinquième a besoin d'une assistance humanitaire)

Les craignant morts ou dispersés en exil nous sommes restés longtemps sans nouvelles d'une petite équipe de volontaires, connus sur place durant les années d'avant-guerre, auxquels une profonde amitié nous liait. En octobre 2014, miraculeusement, le contact a été rétabli avec ceux qui ont pu rester en activité (pour raisons évidentes de sécurité on doit limiter les précisions quant aux personnes et aux lieux où le travail s'effectue). Pour évaluer ce qui est faisable et pour conforter l'équipe locale l'un des nôtres s'est rendu sur place en 2014, en 2016 puis en 2017. Depuis lors les missions sur place sont devenues impossibles : reportée en 2019 à cause des conflits internes au Liban, passage obligé pour atteindre la frontière syrienne et de surcroît en 2020 et 2021 en rapport avec la pandémie. La propagation du COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation, compliquant singulièrement la tâche de l'aide humanitaire et la réponse gouvernemental a même conduit par moment à la privation de cette aide (...elles ont continué d'entraver l'accès des agences humanitaires de l'ONU...)

Dans cette situation extrême, l'équipe locale a poursuivi son travail sans relâche



Objectifs	Réalisations 2021
1 Lait maternisé 1er âge pour nourrissons dont la maman, sans moyens, ne peut pas allaiter, ou trop peu.	Nous avons pu et dû augmenter l'aide mensuelle en passant à 15'000 LS par bébé et par mois en rapport avec la chute vertigineuse de la monnaie (1\$=800 LS au départ, actuellement 1\$=4'000 LS), et avec la paupérisation. 251 enfants ont reçu un complément lait en 2021, dont 212 nouveaux. En tout 759 gestes d'accompagnement auprès de ces enfants et leur famille <sup>12</sup> . Depuis le début de notre engagement et jusqu'au 31 décembre 2021 ce travail a permis d'assister :
2 Contribution aux frais de communication et de transport de l'équipe.	- 1'232 nouveau-nés pour leurs besoins vitaux, (1'307 à fin avril 2022) - 92 jeunes mamans pour des accouchements difficiles, - 13 femmes injustement incarcérées furent libérées, - faciliter la logistique de l'équipe sur place, dont le courage reste inébranlable.

<sup>10</sup> [https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/rapport-amnesty/annee/2021/202122-french\\_2022-03-21\\_z23.pdf](https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/rapport-amnesty/annee/2021/202122-french_2022-03-21_z23.pdf) Pages 451-455

<sup>11</sup> <https://www.unocha.org/story/syria-stories-hope-and-courage-rubble-war>

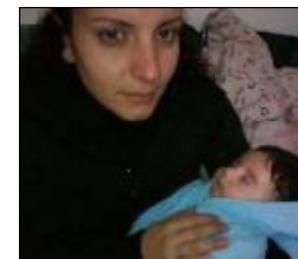
<sup>12</sup> 63 bébés en moyenne par mois : 1/4 de nouveaux cas et 3/4 d'enfants en poursuite du mois précédent

## Syrie (suite)



© Vivere-Syrie

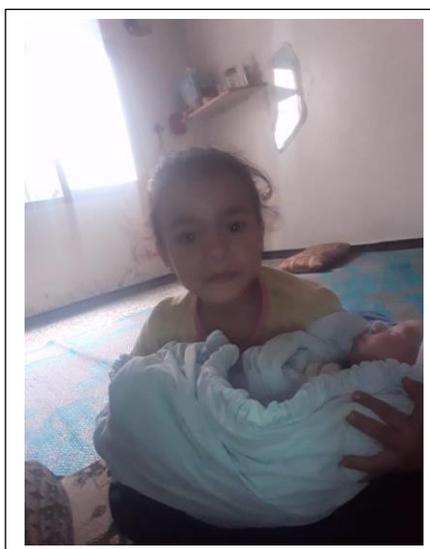
*Latifa et son fils,  
libérés  
après cinq ans en  
prison*



*Bébés Hanine et  
Estefan avec  
leurs mamans*



**Joury (1 mois) avec ses trois sœurs** Famille émigrée, habite un petit logement loué, après avoir été obligée de quitter leur maison, et leur village, à cause de la guerre, et d'avoir vu leur maison, entièrement, par terre...Le papa, afin de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille s'adonne à tous les travaux possibles, et, dernièrement il travaille comme porteur dans un four... Mais, étant malade, il n'arrive pas à travailler tous les jours...2020



**Zyad porté par sa sœur puis son frère** : Famille émigrée du Nord. Habite un petit logement que parents et enfants partagent avec les 3 frères du papa et leur propres familles. Le père petit ouvrier temporaire...

Même vécu par tant de familles en rapport avec le conflit armé qui sévit en Syrie depuis 2011

## Colombie

### Situation

L'accord de paix mettant fin au conflit armé, qui a duré plus d'un demi-siècle et laissé de centaines de milliers de morts, de disparus et de millions de déplacés internes, a déjà 5 ans. Mais le constat est la lenteur de la mise en place des mesures de ce processus et la préoccupation face aux violences que continuent de subir les anciens membres des FARC-EP, les leaders sociaux et les communautés dans le pays (ONU<sup>13</sup>). En 2021 les atteintes au droit international et les violations des droits humains commises dans le cadre du conflit armé se sont multipliées dans certaines régions<sup>14</sup>. Violence, détentions arbitraires, meurtres visant défenseurs de droits humains, leaders paysans, disparitions d'anciens combattants et déplacements de population se poursuivent et sont dénoncés.

A Magangué (région de Bolivar), l'organisation Atucsara poursuit son travail auprès des populations déplacées dans 5 communautés. Depuis 18 ans Vivere apporte un soutien aux actions menées par Atucsara. Son projet, mené avec l'appui de l'association amie CATLEYA, vise l'autonomie et le développement durable de ces communautés.

L'urgence sanitaire déclarée suite à l'épidémie de COVID-19 avec des restrictions nationales obligatoires de quarantaine à partir de mars 2020 comme mesure préventive, ont affecté l'économie informelle, car plus de 50% de la population colombienne vit du travail au quotidien. A Magangué et les communautés rurales qui font partie du projet, la population vit de manière informelle et dans des conditions de grande vulnérabilité, ne sachant pas quoi faire pour survivre pendant les jours d'isolement. Le responsable du projet écrivait en 2020 : En rapport avec la pandémie, la situation est critique à Magangué, le chômage est très élevé, pas de rentré d'argent dans les familles. Les gens n'ont pas de quoi acheter le nécessaire pour son alimentation, ils désespèrent pour 50 centimes....

Pendant la première vague plus de 400 aides humanitaires d'urgence avec denrées alimentaires ont été livrées grâce au soutien de Catleya/Fedevaco/Basaid. Ce soutien reste encore une nécessité et reçoit une réponse positive de Vivere, intégré dans l'action globale, du plaidoyer et de la participation politique, citoyenne et communautaire, de la prévention de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants et des adolescents, portant l'accent sur la sécurité alimentaire et la consolidation de la paix.



Objectifs	Réalizations 2021
Aide humanitaire pour 150 familles en difficulté dans le cadre du projet de développement durable et en rapport avec la pandémie	L'enquête menée en décembre 2020 à travers un formulaire de caractérisation socio-économique, a permis d'identifier 150 familles parmi les plus vulnérables à qui apporter de l'aide humanitaire d'urgence. La priorité a été donnée aux familles nombreuses avec des niveaux élevés de précarité car ce sont les groupes les plus touchés. Dans ces grands ménages on ne consomme qu'un ou deux repas par jour et ils ne disposent pas d'un coussin économique pour faire face à la crise provoquée par le COVID-19 (dont la situation avant la pandémie était déjà vulnérable).

<sup>13</sup> ONU Info <https://news.un.org/fr/story/2021/07/1100092> <https://news.un.org/fr/story/2022/04/1118202>

<sup>14</sup> <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/05/colombia-llamado-urgente-cesar-violencia-contra-pueblos-indigenas-2/> <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2022/03/WEBPOL1048702022FRENCH.pdf> Page 166 – 171

<p>COVID-19 Communautés de Yati, Nueva Colombia, Santa Fe et La Peña (Magangue) Partenaire : Atucsara <a href="https://atucsara.org">https://atucsara.org</a></p>	<p>Pour atténuer l'impact économique causé par l'urgence une aide humanitaire en nature (marchés) a été fournie. Le 4 et le 18 mars, 75 familles distinctes chaque jour, ont reçu des denrées non périssables et des aliments biologiques de bonne qualité qui, à leur tour, améliorent le régime alimentaire des bénéficiaires. Les familles bénéficiaires ayant en moyenne 6 membres (entre 4-11), cet appui est arrivé à 801 personnes au total. Une partie des denrées a été achetée aux agriculteurs du projet qui, dans ce contexte, n'ont pas pu commercialiser leurs produits. Cela permet de renforcer l'économie locale, assurant un bout de revenu pour eux et leurs familles. Le message venant du terrain : Chaque marché symbolisant une étreinte d'espoir et de solidarité.</p>
---	--



*Livraison d'aide humanitaire*  
*Aujourd'hui a commencé l'acheminement des aides humanitaires, celles qui visent à atténuer les besoins en nature des familles touchées par la pandémie dans la commune de Magangue.*  
*Merci à la générosité de VIVERE de continuer à soutenir notre mission.*  
[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=282690470145752&id=105147197900081](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=282690470145752&id=105147197900081)

(© Atucsara)

## Domaine de travail:

### Prévention de & lutte contre le trafic des êtres humains, assistance aux victimes

#### Situation 2021

En 2019, l'Organisation internationale du travail estime que quelque 40,3 millions de personnes étaient victimes de l'esclavage moderne. Une personne sur 200 dans le monde est encore soumise au travail forcé et à des conditions de vie contraignantes du fait de la traite des êtres humains. Les milliards de recettes générés par cette exploitation humaine alimentent entre autres les conflits armés et financent l'extrémisme violent.

L'ONU estime que le trafic illicite d'êtres humains rapporte quelques 150,2 milliards de US \$ par an aux mafias concernées<sup>15</sup>. Le FIZ<sup>16</sup> affirme qu'en Suisse la traite d'êtres humains a atteint un record avec 255 cas dont la majorité fut exploitée dans le commerce du sexe.

#### Objectifs

Les instruments légaux ne manquent pourtant pas pour barrer la route au trafic des êtres humains :

1. les Conventions et Déclarations des Nations unies, notamment les articles 5 et 6 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
2. les articles 4 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948,
3. les articles 1 et 2 de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, de 1949
4. les articles 34 et 35 de la Convention internationale des droits de l'enfant, de 1989
5. le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants<sup>17</sup>, Protocole de Palerme du 15 novembre 2000
6. l'objectif stratégique D.3 de la Plateforme d'action et la Déclaration de Pékin de 1995
7. les recommandations du Conseil de l'Europe dans ce domaine, notamment la recommandation n° R (2000) 11 7 sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, la recommandation n° R (2002) 5 8 sur la protection des femmes contre la violence ainsi que la recommandation 1545 (2002)<sup>9</sup> relative à une Campagne contre la traite des femmes,
8. la Déclaration de Bruxelles de l'OIM sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, notamment ses points 7 et 8,10
9. la Décision n° 1 des ministres de l'OSCE, réunis à Vienne en 2000, visant à renforcer les efforts de l'OSCE pour combattre la traite des êtres humains
10. la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne 12, et plus particulièrement ses articles 5, 4, 21 et 23,
11. la décision cadre du Conseil de l'Europe du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Tel qu'expliqué dans les pages suivantes Vivere est au travail dans trois pays-source du trafic : l'Ukraine, l'Ouzbékistan et la Moldavie –y compris en Transnistrie, et dans deux pays de destination dans la région du Golfe Persique, que nous ne désignons pas ici pour raisons de sécurité.<sup>18</sup>

Détaillés dans les pages suivantes nous agissons avec les buts de :

- > Renforcer l'interdiction légale du trafic des êtres humains.
- > Renforcer les sanctions contre tous les commanditaires & complices du trafic.
- > Protéger et assister les victimes du trafic, autant dans le pays où elles ont été déportées qu'une fois rapatriées dans leur pays d'origine.
- > Renforcer les activités préventives, notamment par l'éducation et la sensibilisation des jeunes et des orphelins potentiellement visés par le trafic.

<sup>15</sup> Source: B.I.T, (ILO) Financial Flows from Human Trafficking, Juillet 2018.

<sup>16</sup> Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes.

<sup>17</sup> Cette convention compte 189 États partis !

<sup>18</sup> À la demande de et sur financement par deux institutions qui ont cofinancé ce programme, l'ensemble des activités y liées ont été évaluées par un organisme externe, 'Strategos', de janvier à mai 2019. Les conclusions furent positives pour la plupart, et des recommandations utiles sont progressivement mises en œuvre.

**Depuis son engagement dans l'assistance aux victimes du trafic d'êtres humains Vivere a secouru et rapatrié les personnes suivantes :**

	Victims repatriated by country of origin	2004 à 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	% since 2009	
1	Uzbekistan	(for this period	121	170	97	67	56	43	42	45	55	63	42	84	36	921	41,9%	
2	Russian Federation	we have no available dispatch record by nationalities; most victims came from Moldova, Ukraine and Uzbekistan)	17	33	27	22	17	8	22	6	14	15	16	29	18	244	11,1%	
3	Moldova		16	38	20	22	32	15	16	9	6	8	5	2	2	191	8,7%	
4	Tajikistan			5	4	1		3	3	1	3	1	4	1	4	30	1,4%	
5	Armenia			5	2		1	1		2	1		1			13	0,6%	
6	Azerbaijan			1		1		2	2	1	1	1	4			13	0,6%	
7	Kyrgyzstan			7	16	15	15	9	7	3	1	5	4	3	3	5	93	4,2%
8	Ukraine			8	6	8	1	3	4	5	3	7	7	4	10	3	69	3,1%
9	Georgia			1			2	3	1				1	1		9	0,4%	
10	Mongolia										1					1	0,0%	
11	Belarus			2					1	1	1		3	3		6	17	0,8%
12	Turkmenistan			2	3	1	1	2	5	1		1				1	17	0,8%
13	Kazakhstan			5	5	6	3	6	4	1	1	5	2	2		1	41	1,9%
	<b>Sub-total CIS</b>		<b>461</b>	<b>174</b>	<b>284</b>	<b>182</b>	<b>135</b>	<b>128</b>	<b>91</b>	<b>100</b>	<b>72</b>	<b>97</b>	<b>105</b>	<b>85</b>	<b>130</b>	<b>76</b>	<b>2120</b>	<b>75,5%</b>
14	Nigeria									30	33	22	29	4	28	146	6,6%	
15	Uganda								1	17	9	17	17	8	14	83	3,8%	
16	Kenya									10	5	3	7		10	35	1,6%	
17	Ghana									3			1			4	0,2%	
18	Togo									1			1			2	0,1%	
19	Tanzania									1			1			2	0,1%	
20	Ethiopia		2							6	14	11	22	2	35	92	4,2%	
21	Cameroon									7	5		9	5	4	30	1,4%	
22	Morocco										2		2			4	0,2%	
23	Eritrea										1					1	0,0%	
24	South Africa											1				1	0,0%	
25	Sudan												1			1	0,0%	
26	Angola												1			1	0,0%	
27	D.R.Congo												3			3	0,1%	
28	Ivory Coast													1		1	0,0%	
29	Gambia												2			2	0,1%	
30	Zambia														2	2	0,1%	
	<b>Sub-total Africa</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>75</b>	<b>69</b>	<b>54</b>	<b>96</b>	<b>20</b>	<b>93</b>	<b>410</b>	<b>18,7%</b>	
31	Indonesia								2	15	12	13	11			53	2,4%	
32	Philippines								4	9	5			1		19	0,9%	
33	Sri Lanka								1	5	3		4		7	20	0,9%	
34	India								2	2						4	0,2%	
35	Pakistan								1	1						2	0,1%	
36	Bangladesh								1	4			1		2	8	0,4%	
37	Thailand											2	1		1	4	0,2%	
38	Vietnam											2				2	0,1%	
39	Nepal												2	1	3	6	0,3%	
40	China											1				1	0,0%	
	<b>Sub-total Asia</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>119</b>	<b>5,4%</b>	
41	Latvia					1										1	0,0%	
42	Estonia									1						1	0,0%	
43	Romania									1						1	0,0%	
44	Bulgaria										1					1	0,0%	
	<b>Sub-total Europe</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0,2%</b>	
45	Guyana												1			1	0,0%	
46	USA												1			1	0,0%	
47	Brazil												1	1		2	0,1%	
48	Bolivia														1	1	0,0%	
	<b>Sub total Americas</b>												<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0,2%</b>	
	Stateless										1					1	0,0%	
	<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>176</b>	<b>284</b>	<b>182</b>	<b>136</b>	<b>128</b>	<b>91</b>	<b>112</b>	<b>185</b>	<b>188</b>	<b>177</b>	<b>203</b>	<b>153</b>	<b>183</b>	<b>2659</b>	<b>100,00%</b>	
																	<i>since 2009 =</i> <b>2198</b>	

## Lutte contre l'impunité

### Récapitulation des affaires instruites devant les tribunaux respectifs pour l'incrimination des trafiquants d'êtres humains et de leurs complices

	Organisation partenaire	Nombre de procès	Nombre de victimes concernées
<b>Ukraine</b>	Avenir	14	56
<b>Ukraine</b>	Avocat Gennady Gerasimenko	37	170
<b>Ouzbékistan</b>	Istiqbolli Avlod	68	249
<b>Transnistrie</b>	Women's Initiative	2	2
<b>Belarus</b>	Via CC	3	3
<b>Kyrgyzstan</b>	Via CC	1	1
	<b>Total</b>	<b>125 (dont 19 en 2021)</b>	<b>481 (dont 42 en 2021)</b>

Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et la crime (ONUDC)<sup>19</sup>, beaucoup de pays ne parviennent pas à punir les trafiquants d'êtres humains qui sévissent avec toutes sortes d'activités criminelles allant de l'exploitation sexuelle au prélèvement d'organes. Cette traite reste largement impunie à travers le monde. Si elle concerne hommes, femmes et enfants, 70% des victimes sont de sexe féminin. «Les trafiquants ne risquent pratiquement pas d'être traduits en justice», ajoute ce document. Il appelle à renforcer la coopération internationale pour poursuivre les réseaux criminels.

Compilant des données jusqu'à l'année 2016, le rapport note qu'à cette date jamais les pays connaissant des situations de conflits armés n'ont été aussi nombreux au cours des trente dernières années. Or, l'existence d'un conflit armé «renforce le risque de traite d'êtres humains». Les conflits s'accompagnent souvent de la défaillance des autorités, de déplacements forcés de populations, de l'éclatement des structures familiales et d'une précarité économique.

La traite à des fins d'exploitation sexuelle est de loin la plus courante, représentant 59% des victimes identifiées en 2016. Le travail forcé est la deuxième forme de traite la plus répandue représentant un tiers des victimes couvertes par les données. Les camps de réfugiés sont des terrains d'action privilégiés pour les trafiquants qui recrutent les victimes « avec de fausses promesses d'argent et / ou de transport vers des lieux plus sûrs ».

<sup>19</sup> Le Monde : <https://www.24heures.ch/monde/traite-humaine-reste-largement-impunie/story/11408316>

## Moldavie et Transnistrie <sup>20</sup>

### Situation 2021

Le contexte socio-économique de la Moldavie est l'un des plus déprimés d'Europe. La guerre à l'Est de l'Ukraine voisine est venue y empirer l'insécurité, l'instabilité, en aggravant les tentatives d'expatriation à tout prix. Parallèlement, le morcellement du pays après la guerre de 1992 <sup>21</sup> laisse tant la Moldavie que la Transnistrie avec des tensions constantes à leurs frontières, des fractures profondes au sein de la population et des antagonismes freinant de part et d'autre le développement humain.

La pauvreté a poussé la population économiquement active à chercher à l'étranger des opportunités d'emploi. Chaque année des milliers de personnes quittent la Moldavie pour quelques années ou pour des travaux temporaires. Environ 23,5% du PIB provient des transferts d'argent des migrants à l'étranger. Par cette migration, des milliers d'enfants se retrouvent privés de l'affection de leurs parents et d'une surveillance adéquate. Un des dangers pour les jeunes quittant le pays à la recherche d'un emploi, notamment pour les émigrants illégaux, est d'être happés par la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, d'exploitation sexuelle, ou bien pour la mendicité forcée.

L'alcoolisme et la violence domestique font des ravages. La maltraitance subie par les femmes et les enfants contribue à pousser les plus vulnérables vers les filets des trafiquants.



Objectifs	Réalisations 2021
Aides d'urgence, réinsertion socioprofessionnelle, assistance psychologique et/ou légale à des victimes du trafic. Partenaire local : Women's Initiative en Transnistrie	Transnistrie : notre partenaire fait état de 7 personnes victimes, ou potentiellement victimes, qui ont été assistées en cours d'année.
Assistance multiforme aux victimes rapatriées. Partenaire local : délégation de l'Organisation internationale des migrations, Chisinau.	Depuis leur lieu d'exploitation Vivere a rapatrié en Moldavie 2 victimes du trafic, avec le concours souvent déterminant de l'OIM afin que l'arrivée de chaque personne soit sécurisée, avec une offre de prestations médicales/sociales qualifiées.
Soutien à des personnes âgées & à des victimes de violence domestique. Partenaire local : Compasiune au centre de la Moldavie	18 personnes ont reçu un secours en bois de chauffage, vital pour surmonter la période hivernale, et 100 vulnérables ont reçu des colis alimentaires & articles d'hygiène.

<sup>20</sup> La Transnistrie, sous forme officielle République moldave du Dniestr, est un État non internationalement reconnu à majorité slavophone et au gouvernement communiste qui a fait sécession de la Moldavie en 1991 lors de l'indépendance de cette dernière face à l'Union soviétique (au sein de laquelle la République moldave du Dniestr souhaitait demeurer).

<sup>21</sup> Guerre ayant fait 3'500 morts et autant de blessés.

## Moldavie et Transnistrie (suite)



*Victimes et psychologues en séance de détraumatisation*

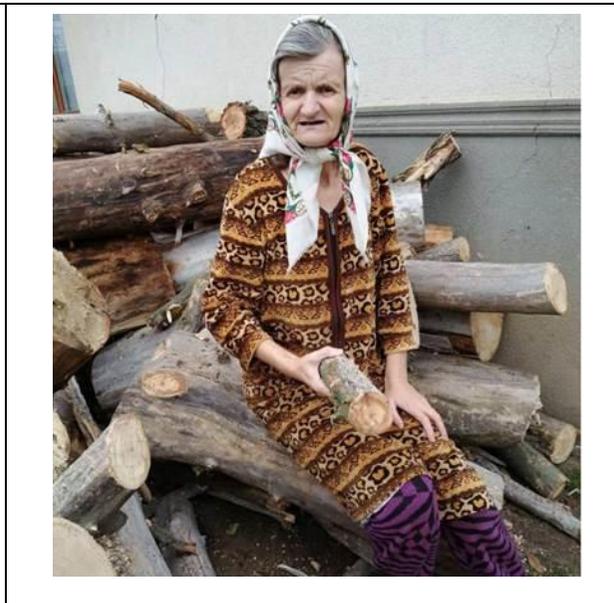


*Présence et assistance auprès de personnes âgées vulnérables*



*Prévenir les jeunes, cibles privilégiées des trafiquants*

## Moldavie (suite)



*Présence et assistance auprès de personnes âgées vulnérables, esseulées, exposées aux affres de l'hiver et de la faim*



# Ukraine

## Situation au 31-12-2021.

**Note importante : c'est dans notre rapport 2022 qu'on rendra compte de l'engagement résolu de Vivere en faveur des déplacés & réfugiés suite au déclenchement de la 2<sup>nd</sup>e guerre le 24 février 2022.**

- 28 février 2014 Début de la crise de Crimée
- 18 mars 2014 Rattachement de la Crimée à la Russie
- 6 avril 2014 Début de la guerre du Donbass

Ajoutée à la précarité générale et au chômage prévalant déjà avant le début des évènements, cette guerre -qui péjore l'économie sociale de l'ensemble du pays- oblige chaque année des milliers de personnes supplémentaires à chercher à migrer, en s'exposant à tous les risques d'être abusées et exploitées par les mafias de trafiquants. Les régions contrôlées par les républiques autoproclamées de Lougansk et Donetsk sont particulièrement exposées à la répression et à la criminalité.

Publié par l'office de IOM à Kiev en Mars 2020 (avant l'explosion de la pandémie): *"En raison des difficultés persistantes de la situation économique et sécuritaire en Ukraine, au premier trimestre 2020 (01 janvier -30 mars 2020), l'OIM Ukraine a identifié près de deux fois plus de victimes de la traite (VTEH) que l'année précédente (428 VTEH en contre 257 VTEH sur la même période en 2019). Cette tendance se prolonge depuis 2015, la deuxième année du conflit dans l'est de l'Ukraine. Sur l'ensemble de l'année 2019, l'OIM a eu le plus grand nombre de VTEH (1'345 victimes au total) jamais aidés depuis le lancement de son programme de lutte contre la traite des êtres humains en 1998.*

*La plupart des VTEH et des migrants de retour assistés ont été réintégrés avec succès dans la société et ont été employés dans différentes sphères.*

*Toutefois, avec l'actuelle épidémie de COVID-19, la plupart d'entre eux sont maintenant sans aucun revenu ou source de subsistance, étant donné qu'ils sont pour la plupart des travailleurs indépendants avec une perte de revenus ou une maladie à la suite de l'épidémie,*

*Les VTEH et leurs familles sont déjà poussées dans des situations extrêmement vulnérables ou d'exploitation."*



Objectifs	Réalizations 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Assistance directe aux victimes du trafic</li> <li>. Lutte contre l'impunité en incriminant les recruteurs &amp; trafiquants devant la justice Ukrainienne</li> <li>. Prévention du trafic auprès d'orphelins et de familles vulnérables.</li> </ul> <p>Partenaires : association Avenir à l'ouest du pays (Jytomyr), et notre avocat indépendant Gennady Gerasimenko à l'est (Kharkiv).</p>	<p>Cumulés aux résultats des années précédentes nous arrivons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. 56 victimes du trafic ont reçu l'assistance légale au cours de 14 procès instruits dans la région de Jytomyr.</li> <li>. 170 victimes ont reçu l'assistance légale durant 37 procès instruits à l'Est. Dans quasiment tous les procès nous avons obtenu la condamnation des malfaiteurs à des peines significatives de privation de liberté.</li> </ul> <p>En 2021, 3 victimes du trafic ont pu être rapatriées depuis le pays d'exploitation. L'ass. Avenir a organisé des dizaines de séances de prévention du trafic durant lesquelles plusieurs milliers de citoyens ont reçu de l'information utile à leur protection contre le risque d'être trafiqué.</p> <p>En fin d'année Vivere a décidé de soutenir, pour la 3<sup>ème</sup> fois, Avenir dans son projet de 'Prévention du trafic par l'assistance à des familles à risque par faiblesse de ressources, présence d'orphelins, etc.'</p>

## Ukraine



*Gennady Gerasimenko, notre avocat, Tribunal de Kharkiv*



*Campagne de sensibilisation & prévention du trafic* (© Vivere)

# Ouzbékistan

## Situation

*"La situation des droits de l'homme demeure préoccupante en Ouzbékistan. Des progrès ont été enregistrés à partir de 2008 dans certains domaines, notamment la suppression de la peine de mort, l'introduction dans la législation d'un habeas corpus, et en 2013 une amélioration notable concernant le travail des enfants pendant la récolte du coton. L'Ouzbékistan s'est engagé en 2013 à mettre en œuvre 145 des 183 recommandations qui lui ont été faites au titre de l'examen périodique universel mené dans le cadre du Comité des droits de l'homme à Genève. L'UE continue d'exprimer ses préoccupations et ses attentes, notamment la libération de tous les défenseurs des droits de l'homme et prisonniers d'opinion maintenus en détention, la libre activité des ONG, la garantie de la liberté d'expression et de religion et de la liberté des médias." (extrait de 'France Diplomatie')*

Face à un taux de chômage élevé et à une politique de rémunération minimaliste, des milliers d'Ouzbèks cherchent à migrer pour trouver un emploi.

Cette année 20% des victimes du trafic que nous rapatrions du Golfe persique sont originaires d'Ouzbékistan.



Objectifs	Réalizations 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Faciliter deux fois par an une mission de notre partenaire dans le Golfe persique afin d'accélérer l'identification et l'assistance aux victimes Ouzbèks qui y sont exploitées.</li> <li>. Soutenir le service de suites aux victimes une fois qu'elles ont regagné leur pays.</li> <li>. Assistance légale aux victimes ayant le courage de porter plainte contre leur bourreau</li> </ul> <p>Partenaire : l'association Istiqbolli Avlod (IA)</p>	<p>À cause de la pandémie aucune mission possible pour l'ass. IA.</p> <p>Cependant, 36 victimes Ouzbèks ont été rapatriées au cours de l'année. Le service de suites est assuré à toute victime de la région de Tachkent qui en exprime le besoin.</p> <p>18 victimes ont reçu l'assistance légale devant les tribunaux pour incriminer les malfrats responsables de leur asservissement.</p>



*Équipe Istiqbolli Avlod, Tachkent*

# Golfe Persique

## Situation

Plusieurs pays de cette région connaissent un singulier essor économique. Ces richesses excitent la convoitise des trafiquants d'êtres humains qui en font une destination de prédilection; par ailleurs elles sont un 'miroir aux alouettes' pour bon nombre de candidats à la migration.

Porter assistance aux victimes du trafic des êtres humains induit mille difficultés, mais aussi deux dangers potentiels :

- Être directement confrontés avec les mafias qui tirent des profits exorbitants de cet esclavage moderne. Sans foi ni loi, ces gens sont des tueurs.
- Susciter la vexation et le courroux des autorités nationales là où l'exploitation est pratiquée, tandis qu'elles s'évertuent à se présenter au monde comme irréprochables à cet égard. Un seul dignitaire se trouverait contrarié par la démonstration des dures réalités que nous traitons, et en peu d'instant nous serions inquiétés, expulsés, et une fin brutale portée au travail sur place.

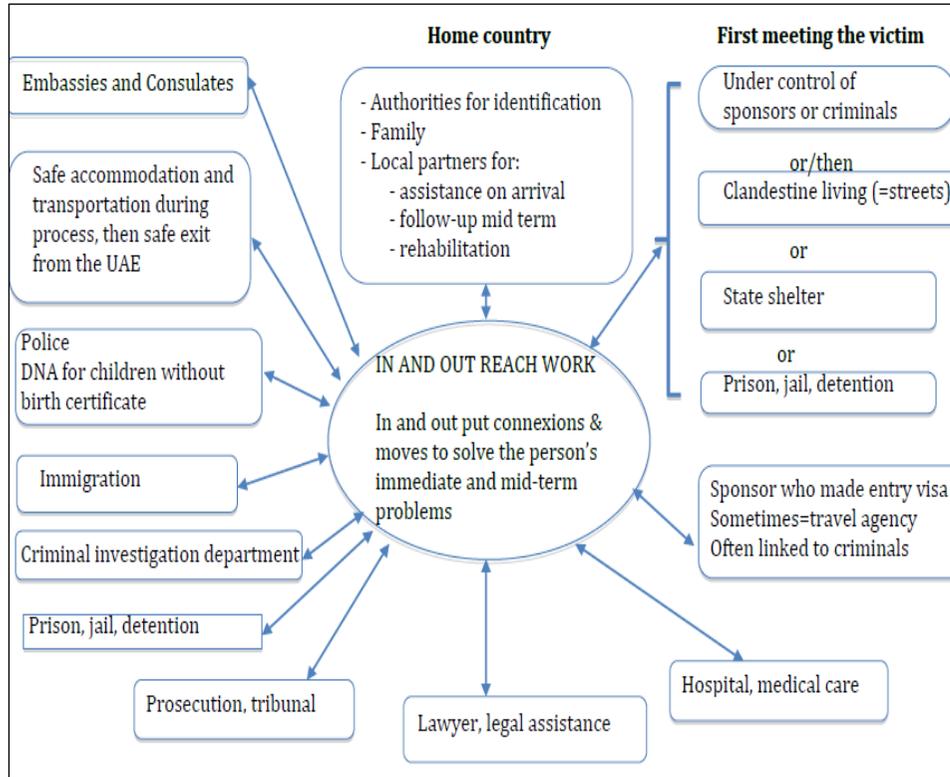
Ces éléments expliquent la discrétion qu'il nous faut observer tant envers les pays concernés que sur les formes de collaboration sur place permettant de délivrer des victimes et les rapatrier en sécurité.



Objectifs	Réalizations 2021
<p>. Réduire les menaces et les tourments endurés par les victimes du trafic retenues contre leur gré dans le pays d'exploitation, en les rapatriant dans leur pays d'origine respectif.</p> <p>. Assurer aux victimes une assistance adaptée à leurs problèmes : médical, légal, social. Tant dans le pays d'exploitation qu'une fois rentrées dans leur pays d'origine.</p> <p>. Renforcer une synergie efficace avec des organisations amies dans les pays d'origine pour qu'un service de suites soit assuré à chaque victime rapatriée.</p> <p>Partenaires locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notre équipe constituée en 'Crises center'</li> <li>- les délégations régionales de l'Organisation internationale des migrations dans les pays d'origine.</li> </ul>	<p>Depuis 2008 une petite équipe de quatre personnes a été constituée sur place qui travaille en permanence pour dépister et aider les victimes là où elles se trouvent recluses ou en clandestinité.</p> <p>En 2021 cette action a permis d'assurer un secours direct et déterminant à 183 victimes provenant de 21 pays différents et qui y ont été rapatriés dans un délai moyen inférieur à deux mois après la première identification. L'exploitation sexuelle reste majoritaire parmi les victimes.</p> <p>Durant la pandémie, la plupart des consulats des pays de la CEI concernés se sont montrés très coopératifs avec nous, même plus que d'habitude, bien que la communication se soit faite par télétravail.</p> <p>Le schéma de la page suivante indique la méthodologie que nous avons mise au point avec l'équipe sur place.</p>

## Golfe Persique (suite)

Schéma d'intervention pour l'identification, la libération, le rapatriement et le service de suites à assurer aux victimes du trafic des êtres humains.



*Victimes du trafic des êtres humains en attente de rapatriement  
(photo Istiqbolli Avlod)*



# Campagne pour l'abolition de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie applicable aux mineurs

## Situation

Initiée en mai 2016, la Campagne a d'abord établi ses objectifs et ses limites :

1 - Obtenir l'abolition de la peine de mort et de la prison à vie pour les mineurs (au moment des faits). Les 13 États concernés par la peine de mort (dans leurs lois ou leurs pratiques) et les 68 États concernés par la prison à vie, ont reçu un courrier de *Vivere* demandant de valider ou non, les informations en notre possession sur leur législation. Trois réponses nous sont parvenues. Mais l'important était de leur signifier l'existence de notre mouvement et de son objectif.

2 - Constituer un réseau international de compétences et de références en vue d'étayer un argumentaire pertinent, spécifique aux mineurs poursuivis ou condamnés, pour développer la diffusion de ces arguments dans l'agenda international. De plus, *Vivere* est devenu membre

- de la Coalition mondiale contre la peine de mort

- du Réseau 'Child Justice Advocacy Group' qui réunit les ONG spécialisées en justice juvénile qui, en intégrant *Vivere*, ont placé l'abolition de la peine de mort comme objectif premier.

3 - Prendre en considération des situations individuelles susceptibles d'être soutenues sur le plan juridique, mais aussi par une mobilisation internationale, en accord préalable avec nos partenaires sur place.

L'un des nôtres s'est rendu au Pakistan en février 2021 pour ajuster les bases de la collaboration entamée deux ans plus tôt. La mission sur place est renouvelée chaque année depuis lors.

Pays susceptibles d'appliquer la peine de mort aux enfants de moins de 18 ans



**Objectif initial :** Au 31 décembre 2022, les treize pays dont la législation prévoit encore la peine capitale et les 68 pays prévoyant l'emprisonnement à vie pour les enfants en conflit avec la loi (moins de 18 ans au moment des faits), ont aboli les articles s'y rapportant dans leurs législations pénales respectives, et ont pris les mesures et dispositions permettant d'en vérifier l'application sur l'ensemble du territoire de leur juridiction. <sup>22</sup>

**Réalisations :** *Vivere* a lancé une pétition internationale <sup>23</sup> s'adressant au Conseil des droits de l'homme pour faire valoir que la peine de mort est encore applicable pour des mineurs dans une dizaine de pays. Ces derniers ont pourtant ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui stipule (Article 37) son interdiction absolue. À ce jour la pétition dépasse 13'600 signatures. L'argumentaire de *Vivere* (disponible sur le site web) a été transmis à de nombreux interlocuteurs et diffusé à plusieurs institutions spécialisées dans le domaine de la justice juvénile au niveau international. Pour initier en Iran, au Yémen et au Nigéria des programmes identiques à celui que nous conduisons au Pakistan (voir page suivante), des contacts ont été pris avec des personnes ou associations spécialisées dans le domaine des droits humains. De tous côtés les informations que nous recevons excluent de prendre actuellement des contacts avec des personnes ou ONG sur place en Iran, ou même basées à l'étranger, pour des raisons de sécurité des personnes, compte tenu de la situation géopolitique et répressive des autorités en place. Les contacts pris au Nigéria n'ont pas encore abouti compte tenu des garanties que nous exigeons de nos partenaires.

L'action est menée au Pakistan grâce à la contribution financière de la *Fédération Vaudoise de Coopération* (Fedevaco <sup>24</sup>), dans le cadre d'une convention sur trois ans, pour une somme voisine de CHF 30'000/an (€ 28'800). Nous remercions vivement la Fedevaco de ce soutien vital pour ce programme.

<sup>22</sup> La taille et les ressources modestes de *Vivere* ne sont évidemment pas à la mesure de mener, seul, une action d'une telle envergure. Nous en appelons au concours en savoir-faire et en forces militantes du plus grand nombre possible d'organisations et de personnes qualifiées qui voudront partager ce combat.

<sup>23</sup> <https://www.change.org/p/conseil-des-droits-de-l-homme-des-nations-unies-abolition-de-la-peine-de-mort-applicable-aux-mineurs>

<sup>24</sup> <https://www.fedevaco.ch/>

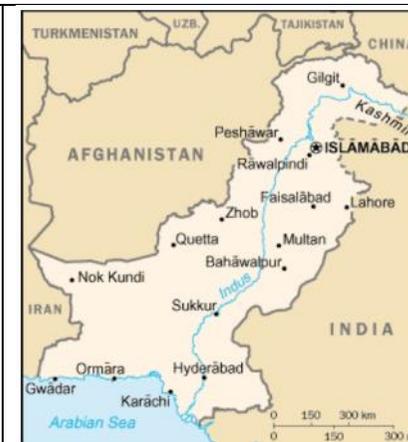
# Pakistan

## Situation

Malgré l'adoption en 2018 d'une loi appelée 'Juvenile Justice System Act 2018' (JJSA2018) qui interdit désormais explicitement la peine de mort applicable aux mineurs (mais sans mentionner l'abolition de la prison à vie), la peine de mort peut encore être prononcée contre des enfants de moins de 18 ans, et exécutée, en référence au Décret Anti-terroriste, au Décret Anti-drogue, ou encore pour crime relevant du Hadd (précepte religieux). On peut estimer à environ 800 le nombre de condamnés en risque ou en attente d'exécution (selon l'avancement de la procédure) qui étaient mineurs au moment des faits qui leur sont reprochés.

Extraits du rapport 2020 d'Amnesty International sur le contexte général : « Pour la première fois depuis plusieurs années, le Japon, le Pakistan et Singapour n'ont signalé aucune exécution. » Ce qui a été le cas dans d'autres pays où la pandémie Covid a ralenti toutes les procédures judiciaires. Il n'en reste pas moins que malgré l'existence de la loi de 2018 interdisant la peine de mort pour les mineurs, le risque est toujours réel dans le cas de graves crimes commis par des mineurs, lorsqu'il n'y a aucune preuve de leur âge au moment des faits – ou même lorsque les documents d'identité ou de fréquentation scolaire sont considérés par le tribunal comme étant des faux documents.

Par ailleurs, le risque est toujours présent que des mineurs impliqués dans des actions considérées comme actes de terrorisme ou commission de blasphème soient condamnés mort car dans ce cas, la loi sur la justice des mineurs n'est pas toujours considérée comme applicable, surtout dans les très nombreux cas où les mineurs ne disposent d'aucun système de défense.



Objectifs	Réalizations 2021
<p>Élargir la défense légale à au moins dix jeunes risquant le couloir de la mort ou la prison à vie</p> <p>Partenaires : les associations L.A.W. (Pendjab), MRDO (Sindh), SANJOG (Balûchistân) et plusieurs avocats indépendants</p>	<p>Au cours de l'année 2021, le programme de Vivere au Pakistan, et essentiellement dans les deux États du Pendjab et de Sindh, a suivi les grandes lignes des objectifs fixés dans les années précédentes, dans le respect de la loi pakistanaise de 2018 méconnue et dans l'esprit des normes internationales en matière de justice des mineurs : suivi de cas individuels, organisation de forums de sensibilisation des personnels judiciaires, et plaidoyer auprès du public et des autorités, pour garantir la régularité de procédures judiciaires équitables et pour éviter le risque de condamnation à la peine de mort ou à la prison à vie. L'apparition de la pandémie Covid-19, notamment dans les grandes villes, a considérablement ralenti le rythme et le suivi des procédures judiciaires ; parfois même, à certaines périodes de l'année, les visites des mineurs en prison étaient interdites.</p> <p>Nos partenaires, les ONG pakistanaises LAW (Legal Awareness Watch) dans l'État du Pendjab et MRDO (Marvi Rural Development Organization) dans le Sindh, ont renforcé leur collaboration dans l'organisation de forums de sensibilisation des personnels policiers, sociaux et judiciaires. Un nouveau partenariat a été établi avec l'ass. SANJOG pour développer l'action de Vivere dans d'autres provinces du pays, Balûchistân et Khyber Pakhtunkhwa.</p> <p>En 2021, 9 forums, dont 1 formation sur 2 jours, ont été organisés, (4 dans le Punjab, 4 dans le Sindh et 1 au Baloutchistan), pour un nombre total de 365 participant-e-s (policiers, juges, avocats, assistants sociaux, médias, etc.). Beaucoup d'entre eux découvrent souvent à cette occasion certains outils ou des pratiques méconnues pour respecter les normes légales et parfois améliorer ou faciliter leur travail.</p> <p>Les deux avocats partenaires ont développé aussi leur action de suivi de cas individuels (tous mineurs de moins de 18 ans) poursuivis et incarcérés pour crimes graves supposés (en général pour meurtres ou violences, avec quelques cas rares de 'blasphème' ou de 'terrorisme') :</p> <p>Me Sarmad Ali a suivi 16 mineurs dans le Pendjab dont 8 identifiés en 2021, et 2 dans le Sindh.</p>

## Pakistan (suite)

Me Waheed Ahmad a suivi 13 cas de mineurs dont 4 identifiés dans l'année.

En général, les risques encourus par ces jeunes relèvent de pratiques arbitraires ou négligentes de certains policiers au moment de l'arrestation et dans le cadre des investigations, de doutes réels ou supposés sur leur âge au moment de leurs crimes, de retards répétés pour diverses raisons de procédure ou de reports d'audience à cause de la pandémie.

Malgré toutes les difficultés du contexte global de travail, les deux ONG ont poursuivi en 2021 une seconde démarche de visites de prisons. Sur les deux ans, 20 prisons dans les deux provinces ont été l'objet de « Détection des mineurs incarcérés, poursuivis pour crimes graves, risquant la condamnation à la peine capitale ou à la prison à vie » (selon le Code pénal du Pakistan). Les grandes lignes de l'enquête sont les suivantes : 129 cas identifiés de mineurs incarcérés (âgés entre 10 et 18 ans) risquent la peine capitale (si leur minorité n'est pas reconnue) ou la prison à vie. Tous ont déclaré ne pas avoir d'avocat pour les défendre, ce qui est inacceptable. Les responsabilités en reviennent le plus souvent à la police qui au moment de l'arrestation et pendant l'investigation néglige le fait que les suspects sont soit identifiés comme mineurs, soit avec un doute sur l'âge. L'enquête révèle aussi que tous ces mineurs sont des primo-délinquants et en général poursuivis pour des crimes dans lesquels des adultes étaient aussi impliqués.

Cela donne une idée de l'ampleur du problème, ne serait-ce que par l'absence d'avocats de défense, laissant ainsi ces jeunes au risque d'arbitraire ou de négligence dans les procédures, ne serait-ce que dans l'incertitude de leur âge.

L'activité de plaidoyer s'est prolongée par les échos donnés par les médias (écrits et audio-visuels) à l'occasion des Forums de sensibilisation, par des articles d'alerte dans la presse à propos de situations inacceptables et sur les difficultés d'application de la loi de 2018 et des règles élémentaires de respect des droits de l'enfant dans les procédures judiciaires.

La « Newsletter » gérée par LAW a progressivement étendu sa diffusion auprès de 250 destinataires (dont beaucoup de participants aux forums afin de maintenir le lien avec eux) : elle comprend des informations sur la justice des mineurs, des commentaires sur la loi, des situations individuelles (non nominatives), des extraits de presse, etc...



©L.A.W

Mineurs incarcérés au Penjab



Forum de sensibilisation & formation à la justice des mineurs, Quetta, juillet 2021

## COMMUNICATION :

**7 articles seulement** ont fait mention du travail de Vivere, chiffre bas imputable à la crise pandémique. En termes d'alerte de l'opinion publique sur les causes qui doivent être mieux connues et mieux comprises, notre capacité reste insuffisante. L'appel est permanent aux personnes douées en communication de venir soutenir ce travail avec leurs talents.

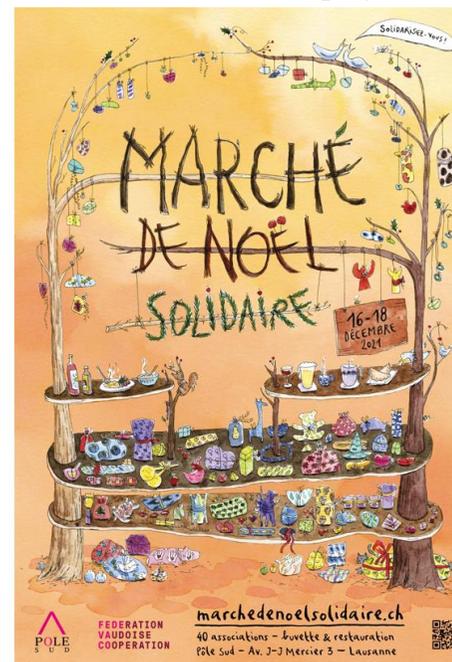
**La brochure de présentation** du mouvement s'avère toujours aussi efficace pour une sensibilisation rapide de publics attentifs mais disposant de peu de temps de lecture. Le stock imprimé gratuitement par des amis qui ne pourront plus réitérer ce geste avait pu être renouvelé grâce à un don spécifique. Nous recherchons une autre solution d'impression gratuite pour quelques centaines d'exemplaires dans nos deux langues de travail (FRA et ENG), et en appelons à tous les lectrices et lecteurs de ce rapport pour prêter main-forte dans cette quête.

Le **site web** de Vivere sur [www.vivere.ch](http://www.vivere.ch) remplit son office pour une présentation simple et explicite du mouvement ; c'est aussi un outil commode et économique pour entrer en matière avec des acteurs du terrain qui viennent s'enquérir sur les possibilités de collaboration. En 2021 Julie Liberman et Pierre Dessen ont vaillamment assuré la gestion et la maintenance du site.

**Facebook** la page <https://www.facebook.com/vivere.association> sous l'impulsion de Elise Berthelier ce support a retrouvé de l'activité régulière. Nous prions les utilisateurs de FB de bien vouloir partager et promouvoir cette page le plus largement possible.

**Diffusion de nouvelles du travail** : en cours d'année nous avons transmis 18 'Brèves' à l'ensemble des proches du mouvement, consistant en de courts résumés sur tel et tel volet des actions et appelant parfois à un concours ciblé pour résoudre tel ou tel besoin. Le fait de disposer de l'adresse électronique @ de chacun-e permet une économie substantielle de frais d'envois <sup>25</sup>.

**Ventes au Marché de Noël solidaire**, 16 au 18 déc. : grâce aux efforts de Sian, Cornelia Annick, Coline, Julie, Valentina, Béatrice, Francesca, Gudrun, Silke, Eléna et l'équipe habituelle en renfort, Vivere a pu présenter au public de articles d'artisanat durant ce Marché géré par la Fedevaco et Pôle Sud. Bénéfice appréciable de frs. 1'786 (€ 1'708), en faveur du nouveau projet au Burundi.



<sup>25</sup> Ces brèves sont toujours envoyées en "Cci" afin qu'aucun spammeur ne puisse saisir votre adresse au passage. Nous avons adopté l'application MailChimp afin que les messages s'affichent de façon plus conviviale sur les téléphones portables.

## COMMUNICATION (suite)

**Cartes au format postal toujours disponible** : une série de cartes illustrant nos actions sur le terrain. Les photos témoignent, elles sont bien sûr propriété exclusive de Vivere, ©. Ces cartes vous sont présentées ci-après ; chacune est légendée au verso. La série de 10 cartes est proposée à CHF 20- ( € 15-).

Nous vous invitons à joindre l'agréable à l'utile en commandant une ou plusieurs séries.



**Toujours disponible est ce livre de photos sur le travail en R.d.Congo**



**Le bilan des outils et évènements de communication** vaut d'être souligné par le fait qu'il s'est constitué avec quasi zéro coût net pour le mouvement. Autant de gratuités ne le sont bien évidemment pas pour tout le monde, aussi Vivere assure sa plus profonde gratitude à celles et ceux qui ont eu le courage de les solliciter comme à celles et ceux qui les ont concédées, souvent sur leurs propres deniers et/ou en payant de leur personne au prix fort. C'est bien simple : nous leur devons tout, absolument tout !

## II FINANCES

Francesca de Allegri soumettra à l'assemblée générale les comptes 2021 en bonne et due forme. Les états financiers ont été gracieusement compilés par la société MAZARS, dont les responsables se sont montrés sensibles aux causes défendues par *Vivere* et au souci qui est le nôtre d'épargner les ressources par l'allocation de prestations gratuites.

Rappelons que la facturation de ce travail est compensée par un accommodement assurant, *in fine*, aucun frais pour le mouvement. Un tel geste est exceptionnel car il permet non seulement de garantir les meilleurs facteurs de sérieux et de professionnalisme à la tenue de nos comptes, mais aussi d'inspirer confiance aux donateurs sur cet aspect si sensible de la gestion.

En fin d'année *Vivere* compte 4 membres individuels qui forment le comité, 65 membres solidaires cotisants, et 512 donateurs depuis le début, dont environ 1/5<sup>ème</sup> ont fait un ou plusieurs versements cette année. Ces personnes sont principalement en Suisse, en France et en Espagne, quelques-uns aux USA. Nous assurons tous les donateurs et membres de notre vive gratitude pour la confiance qu'elles & ils accordent à ce mouvement. Grâce à vous, quelque part dans le monde quelqu'un a cessé de souffrir, et ailleurs un autre souffrira moins.

Il n'y a pas de 'petits' dons à *Vivere*, ce d'autant moins que les versements les plus modestes correspondent cependant souvent à une intention fervente.

La motivation de donateurs qui versent CHF 10 ou 25, à plusieurs reprises en cours d'année, nous va droit au cœur et mérite notre plus profond respect.

Tant que nous fonctionnerons en bénévolat intégral, la totalité des ressources part et partira sur le terrain dans les projets. Ce principe reste constant. Nous avons reçu des dons spécifiques pour couvrir en quasi-totalité les frais de mission & d'administration.

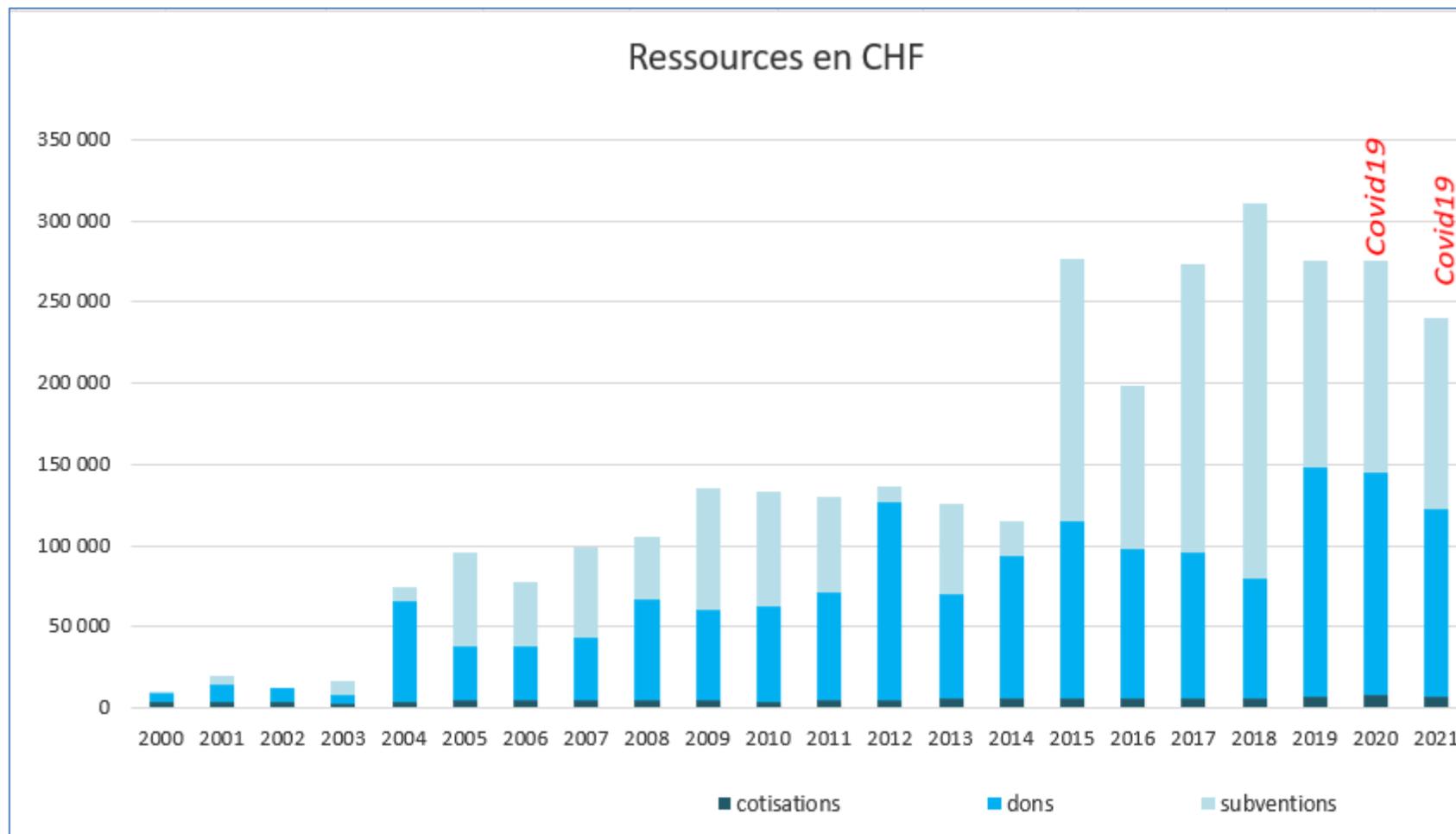
Évidente au fil des pages plus haut est la solidarité exceptionnelle accordée aux actions sur le terrain par les organisations amies : la fondation Sentinelles, la fondation E. Du Pasquier, la Maison des Amis, la fondation Anne Frank, l'Organisation internationale des migrations, la fondation Pro Victimis, la Fedevaco, la fondation Nicolas Puech, le SSI-Genève, la fondation Coromandel. Une telle confiance décuple grandement l'impact du travail. Preuve, aussi, que les causes humaines que nous soutenons recourent les convictions de justice de ces organisations dont la chronique est bien plus longue que la nôtre, et dont la sagesse très souvent nous éclaire.

Dix membres ou donateurs ont spontanément décidé de faire ou de reconduire un ordre de paiement mensuel ou trimestriel permanent en faveur du mouvement, ce qui fait un apport précieux à la fois bien sûr par les montants concernés mais aussi comme un signe d'encouragement qui se renouvelle régulièrement.

À titre indicatif ce graphique :

## Les ressources

(situation au 31 déc. 2021)



Depuis sa création en 1999 Vivere est mû uniquement par des bénévoles. Sans coûteux dispositifs pour la recherche de fonds ou le marketing, et sans loyers à supporter, nos frais de fonctionnement sont à moins de 2%. Cette gestion spartiate du mouvement n'est possible que grâce à votre solidarité.

### III L'ÉQUIPE

En 2021 Emma Garcia comme secrétaire, Francesca de Allegri, trésorière, et Lea Ruiz ont formé avec Mike Hoffman le comité de *Vivere* qui, s'étant réuni formellement à 4 reprises <sup>26</sup>, se concertent régulièrement entre-deux. Bernard Boëton, responsable du projet 'Abolition de la peine de mort appliquée aux mineurs', participe aussi aux séances du comité, ainsi que des membres ou des proches qui y sont invités.

Annick Kosel a permis de démarrer l'action au Burundi.

Notons que le courrier nous amène souvent des candidatures spontanées de personnes cherchant un stage ou un emploi, leur confiance nous honore. *Vivere* peut certes être un terrain de stage intéressant pour un-e aspirant-e désirant s'impliquer sérieusement, dans le principe nous l'accueillerions volontiers ; mais à défaut d'un local-bureau et d'une personne présente en permanence l'association ne réunit que difficilement les conditions logistiques minimales pour encadrer valablement un-e stagiaire.

Cependant, un stage 'à distance' a, pour la seconde fois, été possible cette année : d'avril à juin nous avons bénéficié du concours d'Anne Abeille, étudiante de l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon, qui a enrichi notre réflexion et notre documentation technique sur deux actions centrales du mouvement.

Les pages précédentes attestent que 2021 nous aura apporté de nombreux concours bénévoles déterminants. Sans risquer des

oublis il serait hasardeux de chercher à récapituler tous les noms qui n'ont pas déjà été cités dans ce rapport, mais notre gratitude est vive envers chacune de ces personnes qui seules ont permis, et permettent encore, de tirer vers le haut l'action du mouvement. Il demeure cependant souhaitable que davantage de membres s'impliquent dans la recherche de fonds & de gratuités.

### IV L'AVENIR :

Ce petit mouvement doit ambitionner de :

1. Intéresser davantage de personnes à en devenir membres, et davantage de ses membres à y prendre des responsabilités concrètes.
2. Accroître sa capacité de recherche de fonds pour parvenir rapidement aux montants figurant dans notre projet de budget conçu au lancement, soit environ CHF 500.000/an (€ 478'000). Une telle surface financière permettrait d'aborder une trentaine de microprojets dans l'année en ayant 1 équivalent temps-plein en force de travail permanente pour servir et coordonner l'ensemble sous l'égide du comité.
3. Quelle que soit l'évolution financière : intensifier la communication sur les causes & combats pour lesquels *Vivere* a été créé, soutenir les acteurs de justice qui se battent en première ligne, s'impliquer davantage dans les réseaux militants et aider à faire circuler des informations vitales.

\*

Nous espérons lire ou entendre vos critiques, commentaires, contributions. Cette petite machine à rétablir le droit de vivre vous doit tellement... et pourtant elle vous réclame encore !

8 juin 2022

*Lea Ruiz*

*Emma Garcia*

*Francesca de Allegri*

*Mike Hoffman*

*Vivere* 7, av d'Yverdon C.H.1004 Lausanne [contact@vivere.ch](mailto:contact@vivere.ch) [www.vivere.ch](http://www.vivere.ch) CCP 17 – 709 738 – 6  
Prix des droits de l'homme de la République française, mention spéciale, 2007 Membre de la Fedevaco  
association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse, politiquement et confessionnellement indépendante  
reconnue d'utilité publique

<sup>26</sup> Les 4 mars, 17 juin, 22 octobre et 10 décembre